ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 31890

Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la continuité de la loi censée donner aux enseignants de médecine générale le statut universitaire qui leur manquait. Aujourd'hui des mesures urgentes s'imposent pour arrêter la catastrophe géographique. Dix huit mois après la création d'une option médecine générale au sein de la sous section du conseil national des universités, il n'y a toujours aucun titulaire de la discipline. Pourtant il y a un besoin évident et pressant de quelques titulaires dans toutes les facultés. Il lui demande de bien vouloir préciser la date à laquelle seront nommés les premiers titulaires.

Texte de la réponse

La mise en place rapide de la filière universitaire de médecine générale est une volonté de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Par ailleurs, elle est l'une des conclusions importantes des états généraux de l'organisation de la santé, intervenus au début de l'année 2008. La ministre en charge de la santé travaille concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Un décret statutaire publié en juillet 2008 prévoit une commission d'intégration permettant de titulariser les actuels enseignants associés de médecine générale. Les premières titularisations interviendront lors de la prochaine révision des effectifs, en septembre 2009. Les textes portant sur la définition des modalités d'exercice de la part soins des personnes rattachées à cette filière sont en cours de rédaction. Enfin, à la rentrée 2007-2008, 20 postes de chefs de cliniques associés de médecine générale ont été créés. Pour l'année universitaire 2008-2009, 20 postes supplémentaires ont été ouverts, afin que chaque CHU soit doté au moins d'un chef de clinique dès cette année. Enfin, les efforts continueront à se porter sur la généralisation du stage de deuxième cycle de médecine générale, avec une définition précise de sa durée, son indemnisation et ses objectifs, le but étant de permettre le plus rapidement possible à chaque étudiant de deuxième cycle de réaliser ce stage.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Thomas
Circonscription : Marne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31890
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8536

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE31890

Réponse publiée le : 20 janvier 2009, page 561